



# L'ÉGALITÉ

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

## DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

### Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an . . . . .	12 fr. 00
	Six mois . . . . .	7 00
Outre-mer.	Un an . . . . .	15 00
	Six mois . . . . .	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant, A. LEMOINE.

Rédacteur en chef, G. WINTREBERT

### Prix des insertions.

Faits divers . . . . .	1 fr 00
annonces, la ligne. . . . .	0 75
Reclames, la ligne. . . . .	0 30

### LE FEU DE CETTE NUIT

Ce matin à 2 h. le clairon d'alarme parcourait la ville annonçant un incendie violent.

Le feu venait de prendre dans une dépendance de la maison de M. Bourget rue du Cap à l'aigle, que Monsieur le président du tribunal Pierret, avait quittée dimanche, pour se rendre en France, avec sa famille. Cette maison était donc inhabitable. Elle avait été nettoyée le jour même par Madame Secries qui avait terminé son travail à 3 h. de l'après midi.

Le soir vers 11 h. M. le commissaire de police en faisant sa ronde, avait pris soin de s'assurer que tout était bien fermé.

Il n'avait constaté rien d'anormal.

En un instant la maison voisine occupée par le propriétaire, M. Bourget, conseiller général, est la proie des flammes. M. Bourget n'a que le temps de passer par la fenêtre son père âgé de 84 ans.

Un petit magasin servant d'atelier est aussi atteint avant que les pompes dont la première, celle du port est amenée par M.

Fontaine, M. Wintrebert notre rédacteur en chef et plusieurs citoyens aient pu manœuvrer.

Bientôt la maison d'en face appartenant à Madame Senes et occupée par M. Betts, directeur du télégraphe français, reçoit une flammèche qui met immédiatement le feu à la toiture en bardage plus sèche que l'amadou.

Cette maison est en quart d'heure réduite en cendres.

Il en est de même des deux voisines qui ne peuvent être préservées et deviennent la proie des flammes.

Enfin quand les pompiers parviennent avec l'aide des marins, de la Naïade et du Nielly à conjurer tout danger, il ne reste plus de sept maisons de ce quartier, que les cheminées qui crachent en l'air de la fumée et de fortes flammèches.

Si chacun a dans ce péril commun fait largement son devoir, nous devons des félicitations toutes particulières aux braves pompiers qui sont parvenus à arrêter les progrès du sinistre dans la

maison faisant l'angle de la rue du Cap et de la rue des Bains du côté opposé à l'endroit où a commencé le sinistre,

C'est en cette occasion qu'on constate malheureusement les avantages des couvertures en zinc, tuiles ou ardoises,

Les maisons Bourget sont dit-on assurées pour 20,000 fr, à la compagnie transatlantique et à la «commerciale union»

Les autres ne l'étaient pas, Les familles les plus à plaindre sont parait-il celles de MM. Elissando et Uacala,

Nos braves marins se souviendront de leur campagne de 93 au cours de laquelle en cinq semaines, ils ont sous la direction de leurs chefs, contribué à éteindre deux incendies dont les conséquences pouvaient être de véritables désastres,

### L'AFFAIRE DU VIRGINA

Hier au moment de mettre sous presse notre curiosité de journaliste, toujours désireux d'intéresser ses lecteurs, a été attiré par l'audience correctionnelle.

### FEUILLETON DE L'ÉGALITÉ

No

### UNE DROLE D'HISTOIRE

NOUVELLE SAINT-PIERRAISE

— Oh ! Madame, trêve de réflexions ! Je suis brisée. D'ailleurs, ils seront défigurés tout de même.

— Oui, reprit la pythonisse, ils seront défigurés, mais le corps sera sauf, et cela par votre manque de sang-froid.

Léona debout rajustait son corsage, quand sa compagne, pâlissant sous la lune lui serra le bras avec force, et d'une voix glacée par la terreur,

— Mademoiselle, dit-elle, vous entendez ?

— Quoi ? Qu'est-ce encore ?

— Auprès de nous quelqu'un qui rit ?

Plus mortes que vives, les deux femmes regardèrent autour d'elles, Personne !

Et cependant l'éclat de rire résonnait toujours. Il fusait vers les astres en notes cristallines, moqueur, ininterrompu, Méphistophélique.

— Oh ! partons vite, supplia Léona, quittons ce lieu maudit. Il me semble que nous n'arriverons jamais en ville...

Et à grandes enjambées, à travers les ronces, buttant contre les cailloux, les deux femmes fuyaient, le dos arrondi, les jupes battantes...

Derrière, les fleurs du cimetière, éparpillées sur la pierre sinistre, se fanaient, et l'étang, le triste étang, dont pas une ride n'altère la stagnante surface, gardait

toujours son immobilité de sphinx.

### XXI

Le premier août était le terme fixé du séjour d'Albert et d'Adeline à Langlade. Ils projettèrent pour ce dernier jour une partie de pêche mirobolante dans la Belle Rivière.

Ils avaient résolu de partir de grand matin, de pousser jusqu'au Fourches, et d'épuiser dans cette seule journée tous les plaisirs de la pêche à la ligne. Ils reviendraient juste à l'heure pour s'embarquer à bord du *Progrès*, et quelles joies pour les parents, pour les amis, restés à Saint-Pierre, d'avoir droit au partage du pêche rempli de truites. Et quelles truites, Messieurs ! Des truites pêchées le matin même, cent fois meilleures que celles pêchées par des mains mercenaires.

(A suivre)

On sait que c'est à cette audience qu'ont été renvoyées par la chambre des mises en accusation, les poursuites du ministère public contre l'équipage du *Virginia* accusé, en premier lieu, d'avoir causé par ses mauvais traitements, es coups, la mort du novice Rapinel, en dernier lieu de lui avoir occasionné une incapacité de travail de plus de 30 jours.

Depuis le premier de ce mois cette affaire a fait grand bruit dans la colonie.

L'opinion publique ne la connaissant que par l'événement déplorable qui avait fait entamer une instruction criminelle, était très montée contre tous les inculpés et contre le capitaine Chesnel.

Avec l'habitude locale on fit vite de tous ces marins des assassins et de leur capitaine le chef de la bande.

Aussi la salle d'audience malgré son étendue était elle insuffisante pour permettre à tous d'assister aux débats.

A deux heures l'huissier annonce le conseil,

Avant l'audience Monsieur le gouverneur, Mesdames Feillet, Madame Dair, l'amiral et ses officiers supérieurs, les fonctionnaires et divers notables prennent place sur des fauteuils réservés, derrière les sièges des magistrats.

D'autres personnes envahissent le vestiaire du barreau.

Les 9 inculpés sont ensuite amenés par les gendarmes. Ce sont Chenel, patron, Landais, second, Glochon, Hingant, Menguy, Bouget, Slanay, Bignon, Barbé, matelots.

M. Wintrebert, avocat défenseur de Chenel occupe à la barre sa place habituelle.

Il ne paraît pas de très bonne humeur. Quand il demande au gendarme de service de mettre son client près de lui, celui-ci le laisse à la place qu'il occupe en prétextant qu'il obéit à la consigne.

C'est bien dit le défenseur, je ferai ma demande à M. le président.

Cette demande faite ensuite lui donna satisfaction.

A 2 heures l'huissier d'audience de service prononce les mots d'usage « Le Conseil ».

Tout le monde se lève.

L'interrogatoire des inculpés, leur confrontation prennent beaucoup de temps à cause du complément d'instruction que paraît désirer le conseil et que son président M. de Latar de Pierrefeu mène d'une main de maître.

L'auditoire laisse parfois échapper avec une grande réserve, des oh ! et des ah ! d'indignation, contre certains prévenus lorsqu'il entend raconter les si nombreux coups dont la victime était constamment l'objet, la privation de nourriture dont elle souffrait.

Le jeune mousse et le novice qui a désergé à cause des mauvais traitements de l'équipage font des dépositions écrasantes pour tous les inculpés.

Ils reconnaissent toutefois que les vio-

lences de Chenel ont été bien moins fortes que celles de l'équipage.

Les docteurs Dupuy et Masse viennent affirmer que la victime est morte par suite des coups qu'elle a constamment reçus et qui ont déterminé un ébranlement nerveux sur son organisme déjà affaibli par une alimentation insuffisante.

Dans tous les drames, dans toutes les histoires tristes, il y a toujours un petit côté comique.

Il revient au témoin Flaut qui déclare n'avoir jamais frappé Rapinel excepté le jour où il lui a donné deux claques parce qu'il l'avait appelé vieux C.

M. Wintrebert demande au docteur Masse si les coups portés ont pu occasionner une incapacité de travail de plus de trente jours — Oui, répond le témoin, puisque Rapinel en est mort.

Est-bien une preuve certaine ? si les coups ont occasionné la mort, les prévenus devaient comparaître aux assises et si la chambre des mises en accusation a renvoyé devant le tribunal correctionnel c'est qu'elle en a jugé autrement

Dès lors, qui dit que les bons soins que donnent les docteurs à l'hôpital n'auraient pas guéri les contusions de Rapinel dans un espace de temps moindre de 30 jours.

M. Wintrebert après avoir déclaré au conseil qu'il comprenait bien toute l'ingratitude de sa tâche, à cause de la surexcitation de l'opinion publique, commence par détruire, à l'aide de certificats, un rapport de police peu favorable à Chenel son client.

Entrant ensuite dans le vif de la défense, il démontre que Chenel qui n'était pas armé, n'était pas maître de son équipage composé de vauriens, repris de justice, qui avaient des armes, lui avait fait refus d'obéissance et préparaient une révolte.

Il s'efforce de démontrer que Chesnel le patron a pu manquer de fermeté, faire preuve de faiblesse, mais que les violences qu'on peut lui reprocher sont presque légères.

Il prie le conseil de décider qu'il existe dans les faits de la cause des cas d'excuse de circonstances très attenantes et de ne pas se montrer sévère envers son client qui peut tomber sous le coup d'une reprobation au point de vue moral mais qui n'a pas contrevenu aux textes en vertu desquels il a été assigné.

Monsieur le procureur de la République demande au conseil de ne faire preuve d'aucune indulgence pour ce patron qui devait empêcher son équipage de frapper Rapinel et ne pas faire cause commune avec lui.

La qualité de patron rend d'après le ministère public la responsabilité de Chesnel bien plus lourde.

Après la clôture des débats, le conseil se retire pour délibérer.

Me Wintrebert dit deux mots à Chesnel qui le font fondre en larmes.

Au bout de 5 minutes l'audience est reprise pour la lecture de l'arrêt qui à 7 h 1/2 du soir condamne Glochon et

Hingant à 5 ans de prison.

Landais, Menguy à 2 ans.

Chacun des 4 à 16 f. d'amende; Chesnel à 18 mois de prison et 50 fr. d'amende. Bouget, Slanay, Bignon, Barbe à 3 mois de la même peine et à 16 fr. d'amende.

Le public se retire satisfait des condamnations qui frappent Hingan, Glochon, Menguy.

En ce qui concerne Chesnel, nous nous abstiendrons de toute réflexion et de tout commentaire à cause du désir qui nous en a été exprimé par notre rédacteur en chef. Nos lecteurs comprendront nos réserves en cette circonstance.

Dans sa chronique du tribunal correctionnel, la gazette des tribunaux relate parfois des histoires qui excitent les rires de l'auditoire.

A la fin de juin dernier, elle contient le compte rendu suivant qui permet de constater que si les progrès de la science sont utiles aux uns ils manquent de charme pour d'autres.

Il s'agit d'une aventure amoureuse qui fut restée secrète sans les progrès toujours croissant de l'art de la photographie,

M. le président (au plaignant): Pour quel motif le prévenu vous a-t-il frappé ?

Le témoin: Parce que je l'ai surpris dans un endroit isolé avec une dame et il ne cherchait pas de la violette (Rire dans l'auditoire).

Le prévenu: C'est faux !

Le témoin: C'est faux !

M. le président: Alors pourquoi avez-vous frappé le plaignant.

Le plaignant: Il est accouru et a tombé sur moi à coups de poing et de pied.

M. le président au prévenu: Répondez.

Le prévenu: Parce que la dame et moi, nous étions tranquillement assis à causer sur l'herbe et qu'entendant rire, je regardais et je vois ce monsieur qui nous mouchardait et que ce qu'il dit avoir vu, c'est faux, il a mal vu.

Le plaignant: J'ai mal vu ? Et ça (tirant de sa poche un petit carré de carton), est-ce que ça a mal vu, ça ?

M. le président: Qu'est-ce que c'est que cela ?

Le plaignant: C'est une photographie.

M. le président: Qu'est-ce qu'elle représente cette photographie ?

Le plaignant: Elle représente ce monsieur et sa dame, causant tranquillement, à ce qu'il dit; si le Tribunal veut voir.

Il fait passer la photographie

M. le président: (au prévenu). Vous êtes parfaitement ressemblant. (au plaignant): Qui a fait cela ?

Le plaignant: C'est moi.

Le président: Vous avez donc un appareil ?

Le plaignant: Un instantané pour amateur, oui, messieurs, je l'emporte toujours avec moi quand je vais à la campagne, pour prendre le mouvement des chiens qui aboient, des chevaux qui courrent, du vélocipède, etc. etc.

Alors, apercevant ce groupe-là, je l'ai tiré pour montrer à mes connaissances, pour rigoler; je n'ai eu qu'à ouvrir mon instantané; crac ! ça y était. (Rires dans l'auditoire).

M. le président : Voilà bien expliqué le motif des coups; si vous aviez été assis sur l'herbe, à côté d'une dame et causant tranquillement, vous ne vous seriez pas jeté sur le plaignant.

Le plaignant : Aussi, au lieu de tirer une seule épreuve pour moi, j'en ai tiré une douzaine pour donner. (Nouveaux rires).

Le Tribunal condamne le prévenu, pour coups, à six jours de prison.

Et il doit s'estimer heureux qu'une reproduction photographique ne soit pas une preuve juridique; il n'en eût pas été quitte à si bon marché.

### Un peu de folies.... pour une fois

Deux amis Ernest et Edouard se rencontrent sur le transatlantique « la Bourgogne » où ils ont pris place pour se rendre à l'exposition de Chicago.

Ils sont à table pendant le dîner.

Ernest — Pardon Monsieur... mais oui, mon vieux... je ne me trompe pas, n'est-ce-pas?... parfaitement, c'est bien vous... toi que j'ai connu, il y a 20 ans, à Louis Legrand,

Edouard — J'y fus... et vous êtes Ernest de X... .

Ernest — Parfaitement, lui-même!

Edouard — Serre moi la cuillère, ma vieille branche... Et que fais-tu?

Ernest — Je joue de la langue

Edouard — Tu dis?

Ernest — Je passe ma vie au palais, à aller à la cour.

Edouard — Attaché d'ambassade, très chic!

Ernest — Non, mon vieux, attaché au barreau.

Edouard — Moi, je procure aux gens une situation inamovible.

Ernest — Tu es ministre de la justice?

Edouard — Non docteur... mais ensuite, es-tu marié?

Ernest — Jamais de la vie, je déteste trop les belles-mères et j'ai juré de ne pas me marier pour les faire enrager.

Edouard — Moi, je le suis.

Ernest — Es-tu heureux?

Edouard — Oui et non, car ma femme a un étonnant talent de prestidigitation; elle change un billet de cinq cents francs contre une toilette en un rien de temps, juste celui qu'il faut pour donner son adresse.

Ernest — Cela prouve que tu es riche, mon cher, tout est relatif dans ce bas monde..., mais as-tu une belle-mère?

Edouard — Ah ! oui est d'un poids respectable, une colosse... quand elle passe

devant la fenêtre on est obligé d'allumer le gaz tant elle fait obstruction complète de la lumière, est avec cela, elle se néglige au point qu'elle méconnait complètement l'art d'accommoder les restes.

Ernest — Et ton mariage remonte à...

Edouard — Neuf mois, pendant lesquels nous avons épelé l'alphabet d'amour...

Ernest — En entier?... je suis sûr que tu ne t'es pas arrêté au P.

Edouard — Naturellement... ah mais, vois donc notre voisin, quel appétit il a

Ernest — Ce doit être un astronome car il montre les planètes, il doit connaître aussi le comble de la gastronomie, le connais-tu?

Edouard — Non, dis...?

Ernest — C'est de manger la grenouille et d'avaler un pot de vin pour la faire passer

Edouard — Ah ! je vois que tu as conservé la culture des bons mots; dis-moi donc alors, qu'elle différence il y a entre Bérenger, l'auteur de la loi sur l'atténuation des peines, le président de la ligue contre la licence des rues et Dieu.

Ernest — Je donne ma langue au chat

Edouard — Ah!.. n'insistons pas... c'est que Berenger excuse la première faute et Dieu l'a punie.

Ernest — Après cela faisons un trou... et Alfred de X l'as-tu revu, est-il marié celui-là?

Edouard — Oui

Ernest — Comment lui si sombre... avec son caractère de *hibou*... qu'a-t-il bien pu trouver?

Edouard — Une femme très *chouette*... tiens, du genre de la personne mince que tu vois au bout de la table, est-elle jolie, hein?

Ernest — Jolie... oui, mais y en a pas assez!

Edouard — Es-tu content de ta profession ou bien es-tu de l'avis d'Horace

Qui fit Mecenas ut nemo.

Ernest — Assez... mais à ce sujet je dois te conter ma dernière consultation avant de m'embarquer; figure-toi que ma cliente était une petite camerise en pleurs. Elle était accusée de vol. Sa maîtresse avait trouvé dans la malle de la petite, une certaine quantité de mouchoirs disparus.

J'étais pressé par les préparatifs de départ, malgré cela d'un air grave, de celui d'un président de correctionnelle, je lui dis : « Eh bien ! qu'avez-vous à dire pour votre défense ! »

Elle me répondit : « L'apparence est contre moi, et pourtant c'est bien simple; Madame salit à peine ses mouchoirs et par économie je les termine. »

Edouard — Crois-tu que le tribunal

admettra ces principes d'économie sociale

Ernest — J'en doute, j'ai laissé le soin de la défense à mon secrétaire

Edouard — Ma dernière consultation était aussi assez drôle; figure-toi que je suis appelé auprès d'une jeune fille qui s'était blessée en s'assayant à cheval sur un instrument de toilette... un des pieds de l'instrument en acajou, mangé des vers, vieux souvenir d'ancêtres, s'étant brisé, elle tomba, et des éclats lui entrèrent profondément dans les chairs. Il fallut recoudre la plaie. Une fois l'opération faite sa première question fut celle-ci, « Ça se verra-t-il docteur ? »

Ernest — (Se servant du plat que le garçon lui présente) tiens du Cabillaud, l'aimes-tu?... Ah ! une idée... sais-tu pourquoi la mer est plus salée à St-Pierre-Miquelon et à Terre-Neuve qu'en France?

Edouard — Certes non,

Ernest — Parce qu'à cet endroit il y a plus de morues.

Sur celui-là Edouard abruti s'étouffe en avalant de travers une arête et un verre de vin, et sort de la salle comme un *rieillard en sort*.

Il y a des gens des deux sexes pour qui faire croire à un amour qui n'existe pas, briser le cœur à quelqu'un est la chose la plus insignifiante, la plus naturelle du monde. Combien ne voit-on pas de femmes qui, entraînées par la coquetterie vous amènent à leur faire faire une déclaration, vous laissent espérer qu'elles ne tarderont pas à vous aimer et qui lorsqu'on leur a ouvert le cœur vous font preuve d'indifférence, combien ne voit-on pas de jeunes gens abuser de la confiance de jeunes filles leur promettre de les épouser et les abandonner ensuite.

Or, au sujet de l'inexécution d'une promesse de mariage, la cour d'appel de Toulouse vient de rendre un arrêt des plus intéressants.

Voici les faits :

A la fin de 1876, un jeune homme de vingt et un ans avait fait connaissance d'une jeune fille de dix-huit ans. Après avoir courtisé cette jeune fille pendant quatre ans et lui avoir dans des lettres très nombreuses, affirmé son intention de l'épouser, le jeune homme, en 1880, « profit a dit l'arrêt de la Cour, d'une vive émotion de sa fiancée pour obtenir ses faveurs en protestant qu'elle devait être sa femme ».

En 1881, le jeune homme rompt avec celle qu'il a séduite, bien qu'il n'ait aucun reproche à lui adresser, bien que la veille même de la rupture, il lui ait marqué « non seulement son amour mais sa profonde estime ». Au lieu d'encaisser la colère de son grand-père qui l'aurait déshérité, il a préféré suivre les conseils de ce dernier et se marier avec une jeune fille riche et d'une condition plus élevée.

La cour a condamné le séducteur à payer à l'abandonnée une somme de 10,000 francs.

Qu'on se le dise!

### PAS BIDARD !

Ah !... pas pour deux sous, cet employé de commerce, René D..., âgé de trente ans, qui se souviendra d'avoir voulu faire la fête!

Antay rencontré une jeune femme dépour-

vue de préjugés, il l'avait emmenée à son propre domicile, rue Ordener.

L'autre matin, D... entend heurter à sa porte; en même temps, une voix jette cette injonction :

« Au nom de la loi, ouvrez! »

Bigre! l'employé se hâte d'ouvrir et se voit en présence de M. Labat, commissaire de police, venant constater un flagrant délit d'adultère.

Malgré les explications du galant, qui ne se doutait pas du tout de la situation de sa conquête, le procès verbal fut maintenu.

Mais là ne s'arrête pas les désagréments de M. René D...

Le soir même, il s'offrait une consolation en la personne d'une autre dégrafee; seulement il se rendait chez elle, non sans lui avoir, au préalable, fait subir un délicieux interrogatoire:

— Au moins, dites-moi: vous n'êtes pas en puissance de mari, vous?

La réponse fut négative: René D... se croyait tranquille, lorsque, vers six heures et demie du matin: « Pan! Pan! » « Ouvrez, au nom de la loi! » Quoi; encore?

Tremblant, ahuri, le malheureux se blottit derrière la porte, n'osant bouger, retenant son souffle...

Le magistrat dut envoyer chercher un serrurier, et quand l'huis fut ouvert, c'était lui, M. Labat, qui se retrouvait, pour la deuxième fois en quarante-huit heures, en présence du même délinquant!

Pas Bidard...

## Faits divers

Le 3 août, le cadavre de Joseph Roblot, a été rejeté à la côte, à l'endroit dit le Grand C, tout près de la pointe au Cheval.

L'identité ayant été reconnue, le corps a été inhumé.

Une autre victime du triste accident du 20 mai dernier, le sieur Barbier, a été retrouvé à la côte anglaise, à l'entrée de la baie de Fortune.

Une instruction est ouverte contre le nommé Outy, Louis-François, patron de la Gracieuse et le mousse appartenant au même bord, pour avoir frappé un nommé Le Bonniec. Celui-ci transporté à l'hôpital, est en danger de mort.

L'abondance des matières de chronique locale nous forcent à reporter au prochain numéro la suite de notre article sur les incendies et les assurances.

M. le Gouverneur de la colonie doit nous quitter par le prochain courrier pour se rendre en France en congé. L'interim sera fait provisoirement par M. Caperon Chef du service Judiciaire.

Un décret qui doit être signé à l'heure

on nous mettons sous pression doit nommer l'intérimaire définitif. Tant porte à croire qu'il s'agit de la nomination du Directeur de l'intérieur appelé à remplacer M. Bergès.

A relever parmi les décorations au 14 juillet:

— Au grade de chevallier: M. Calmette, Léon Charles Albert, médecin de première classe des colonies.

M. Dauriac Emile Alexandre, sous commissaire, 28 ans de services.

## DÉPÉCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Halifax, le 7 août 1893,

Un combat a eu lieu entre les Français et les Siamois dans la rivière Mei-Kong; 300 Siamois ont été tués,

Le choléra sévit à l'état épidémique à Marseille.

Cent mille personnes sont parties de Naples par crainte du choléra; il meurt en moyenne 30 personnes par jour de cette maladie,

Les relations entre l'Allemagne et la Russie sont très tendues par suite de la guerre des tarifs,

Halifax, le 8 août 1893,

En France, pendant les quatres dernières semaines, il est mort plus de 800 personnes du choléra,

La nouvelle ligne de steamers entre la France et le Canada commencera son service le 19 août,

Halifax, le 9 août 1893,

Lord Roseberry dans une conversation privée a fait la remarque que depuis Waterloo, jamais l'Angleterre n'avait été si près d'entrer en guerre avec la France, Roseberry avait eu un entretien avec l'empereur Guillaume à Osborne,

Halifax, le 10 août 1893,

Une grande agitation règne à Paris à la suite de l'accusation portée par l'agent Dupas contre les Ministres Ribot et Louvet pour connivence dans la suite de l'homme d'antichambre Arton,

## DERNIERES NOUVELLES

Nous apprenons de source certaine, que la ligne Transatlantique Canadienne qui doit commencer son service le 19 août fera escale à St-Pierre une fois par mois. Le trajet se fera en 5 jours. Le départ aura lieu de St-Malo.

C'est M. A. Grezet qui représentera la compagnie pour le fret et les passagers. Nous espérons bien que le conseil général reconnaissant

les services des plus importants que cette ligne est appelée à rendre n'hésitera pas à la favoriser en l'exonérant de tous droits.

Le navire Francis appartenant à M. Louis Mazer a été abordé sur le Banc par un transatlantique. L'équipage a été sauvé et déposé à Terre-Neuve. Il y avait à bord du Francis quinze cents quintaux de morue.

Un marin du commerce nommée Puigent, matelot de la goélette « Isabelle et Marie » faisant la pêche dans la mer d'Islande, détenu en prévention sur le « NIELLY » qui l'a amené à Saint-Pierre, a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Ce marin est accusé d'avoir frappé d'un coup de couteau, pendant une rixe, le nommé Houard, embarqué sur le même bâtiment,

Il sera dirigé sur France pour y être jugé à la suite du meurtre qu'il a commis.

Nous apprenons que notre vapeur l'Emilie C qui a conduit à Lameline mademoiselle T. et monsieur M. qui doivent y contracter mariage, a été saisi parce que quelques bouteilles de vin destinées à la noce avaient été débarquées sans manifeste

A charge de revanche, messieurs les anglais!

L'Administrateur-Cérant, A. LEMOINE

## ANNONCES

On demande un bon domestique.

A vendre à bas prix une bonne carabine de chasse pour petit gibier.

### BIÈRE TONIQUE FERRUGINEUSE RINCK.

Nous croyons devoir signaler à l'attention de nos lecteurs, un produit essentiellement hygiénique, et qui entre de plus en plus dans la consommation. Il s'agit de la Bière ferrugineuse de la maison Rinck, de Lyon.

Sa faible acidité, sa richesse en extraits et son goût agréable la rendent préférable au vin dans beaucoup de cas; ses qualités reconstitutantes en font une ressource précieuse pour les femmes enceintes ou nourrices, et enfin la présence du fer, lui donne des qualités toniques et régénératrices à l'aide desquels on peut combattre avec succès l'anémie, si répandue de nos jours, les maladies de jeunes filles et, d'une manière générale, l'appauvrissement du sang.

Dépot à Saint-Pierre.

A la maison des Sècheries de morues de Por de Bouc,

Saint-Pierre. — Imp. A. LEMOINE,